

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération B1 N° 25-014
3.1 Domaine et Patrimoine - Acquisitions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
02/04/2025

DATE D'AFFICHAGE :
02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	21
Votants	27

OBJET : ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE – PARCELLES G 307 ET 308 SISES « ROUTE DE NEZEL » APPARTENANT À LA COMMUNE ET PARCELLE G 10 SISE « ROUTE DE NEZEL » ET APPARTENANT À LA « SCI MOULINEAUX MARC »

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,



2025/
Commune d'Épône

*Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération B1 N° 25-014
3.1 Domaine et Patrimoine - Acquisitions*

Vu le projet de la zone NVs6 engagé par la commune d'Épône dans le cadre de l'installation d'équipements sportifs.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de Versailles en date 7 mars 2025 portant une valeur vénale à 12 000 euros avec une marge d'appréciation de 10% pour l'acquisition de parcelle G 10,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de Versailles en date 7 mars 2025 portant une valeur vénale à 12 000 euros avec une marge d'appréciation de 10% pour la cession des parcelles G 307 et 308,

Vu la proposition d'échange sans soulte proposé par la SCI MOULINEAUX MARC entre la parcelle G 10 d'une contenance de 863 m² et les parcelles communales G 307 et 308 d'une contenance de 863 m².

Considérant que la commune d'Épône accepte cette proposition d'échange sans soulte pour deux parcelles d'une contenance équivalente.

Considérant que cette parcelle permettrait à la commune d'agrandir la zone de projet pour son futur équipement sportif.

Considérant que les frais, taxes, droits et honoraires liés à la vente seront à la charge exclusive de la commune d'Épône.

Considérant l'avis favorable à la Majorité de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces Verts consultée le jeudi 27 mars 2005,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du Territoire et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (22 Voix Pour, 5 Abstentions),

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Épône au Cœur »),

1. APPROUVE l'échange sans soulte des parcelles G 307 et 308 d'une contenance de 863 m² appartenant à la commune d'ÉPONE, et de la parcelle G 10 d'une contenance de 863 m² et appartenant à la SCI MOULINEAUX MARC.

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération B1 N° 25-014
3.1 Domaine et Patrimoine - Acquisitions

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le **16 AVR. 2025**

Mica JOVIC

Maire d'Épône



Olivier ECHARD
Secrétaire de séance


